

**COMMUNE DE MALLING – PETITE HETTANGE**  
**COMPTE – RENDU SOMMAIRE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2021 à 20h00**

Le Conseil Municipal, s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le **21 mai 2021 à 20h00** heures, en Mairie de Malling sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en fonction : **13**
- présents à l'ouverture de la séance: **6**
- procurations : **5**
- absents : **7**

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MUSSELECK M-France	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard		MENANT Aurélie	
MICHELS Roger		POESY Frédéric		PULL Michel	X
SABE Daniel					

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Procurations :

M. Roger MICHELS a donné procuration à M. Richard BAYARD  
M. Fabien BACKES a donné procuration à Mme Marie-France MUSSELECK  
M. Jean-Louis FERRY a donné procuration à Mme Marie-France MUSSELECK  
Mme Aurélie MENANT a donné procuration à M. Manuel CORREIA  
M. Daniel SABE a donné procuration à Mme Marie-Rose LUZERNE

Absents excusés : M. Gérard KIPPER - M. Frédéric POESY

---

**Madame Marie-France MUSSELECK** est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

---

**DCM 38/2021 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

**Article 1<sup>er</sup> : Adopter** le procès-verbal des délibérations adoptées en séances ordinaires du **26 avril 2021** dans son intégralité.

**DCM 39/2021 – Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Par délibération du 29 mai 2020, et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT
10/2021	31/03/2021	Devis chez TONIAZZO marquage routier pour réalisation de la signalisation arrêt de bus et panneau « Céder le passage » boucle de la Prairie	785,00 €
11/2021	07/04/2021	Devis SEDI Equipement pour la reliure de documents	168,00 €

**DCM 40/2021 – Décision modificative n° 01/2021 – Budget Principal**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires. Ces régularisations concernent la section d'investissement.

Il s'agit d'abonder en investissement l'article 2315 à l'opération Feux tricolores dont les crédits sont insuffisants. Une décision modificative est dès lors nécessaire.

Le projet soumis à l'assemblée délibérante concerne le budget principal de la Commune et se matérialise de la façon suivante :

***DECISION MODIFICATIVE N°1/2021***

Section investissement				
Chapitre	Compte	Libellé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
23 (Immobilisations en cours)	2315 Op 111 Feux tricolores	Installation, matériel et outillage technique		+43 100 €
23 (Immobilisations en cours)	2313 Opération 105 Réhabilitation du presbytère	Construction	-43 100 €	
			-43 100 €	+43 100 €

**DCM 41/2021 – Communication**

*Le maire,*

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,
- **Vu** la délibération n° 15/2021 du 15 mars 2021 relative au vote du budget primitif principal 2021,
- **Considérant** la nécessité de procéder à une dépense de fonctionnement non prévue au budget,

**Décide,**

**Article 1 :** Description de la dépense de fonctionnement : charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercice antérieur)

**Article 2 :** Virements de crédit

Section de fonctionnement		
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	-1 649,00 €	
Chapitre 67 - Article 673 – charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercice antérieur)		+1 649,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 20h45

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Malling  
Les jours, mois et ans susdits  
Madame le Maire  
LUZERNE Marie-Rose  
Affiché le 25 mai 2021